

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE L'EMPLOI PUBLIC

82/1257 du 29/12/1982

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/21023/07
portant intégration et nomination de
Monsieur GAPO Philippe dans les ca-
dres de la catégorie A, Hiérarchie I
des Services Techniques (Travaux Pu-
blics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

/ISAS :

B.

((/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
((/u la loi n°25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
((/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;

((/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

((/u le décret n°60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;

((/u le décret n°62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

((/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des cadres et catégories des cadres ;

((/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchie des cadres créées par loi n°15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

((/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la réintégration des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

((/u le décret n°63/81/FP-EP du 26.3.63, fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8 ;

((/u le décret n°74/470 du 21.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

((/u le décret n°67/50FP-EP du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;

((/u le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

((/u le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

((/u le rectificatif n°81/016 du 26.1.81 au décret n°80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

((/u le décret n°81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des
Membres du Gouvernement ;

((/u la lettre n°1582/MDH-DGEBC-BOB du 6 Avril 1982 du Direc-
teur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de l'in-
térressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°60/90 du 3/5/69 susvisé, Monsieur GAPO Philippe, né le 28/10/1954 à Djanbala, titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Sciences Appliquées obtenu à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako (Mali) est intégré dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan (Direction de l'Aménagement du Territoire).

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 29 Décembre, 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Plan

Pierre ROUSSA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MASSOUM.-

Le Ministre des Finances,

Itihi OSSEROUIMBA LEMOUNZOU.-

COPIATIONS:

RPC.....	1
ATFP.DFP.....	3
P/BST.....	1
B.....	3
C.F.....	1
P.....	1
SSIER.....	3
TERESSE.....	1
CM/EC.....	2